

Chers clients et partenaires,

Je vous informe d'une évolution importante concernant l'accréditation de notre laboratoire BIO24 :

Le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) est devenu signataire des accords ILAC pour la Biologie Médicale depuis avril 2022. **De part cet accord, le COFRAC n'est plus autorisé d'accréditer les laboratoires dans les pays de l'Afrique de l'Ouest**

Les accréditations délivrées par le SOAC ont désormais la même valeur que celles du COFRAC.

Tenue compte de ce qui précède notre accréditation selon la norme ISO 15189 :2012, initialement délivrée par le COFRAC, est temporairement suspendue depuis le 31 août 2024 pour raison de transfert vers le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

Nous avons déjà initié le processus de transfert - Tous les documents requis ont été transmis au SOAC.

Malgré cette suspension temporaire, nous tenons à vous assurer que :

- ~~Nos procédures et normes de qualité restent inchangées.~~ Notre Système de Management de la Qualité reste inchangé et nos prestations pour Service Médical Rendu au patient garde le même niveau de qualité

~~—Nous continuons à fournir des services de la plus haute qualité.~~

- Nous travaillons activement pour finaliser le transfert dans les plus brefs délais.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement du processus de transfert et de la reprise de notre accréditation sous l'égide du SOAC.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre confiance continue. ~~N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou préoccupation.~~ Nous sommes disponibles à répondre à toutes vos questions et préoccupations

Cordialement,